**Procédure d’Affiliation à la FIM**

La FIM est l'organisme dirigeant du sport motocycliste au niveau mondial, dont les membres sont des Fédérations Motocyclistes Nationales (FMN) qui sont elles-mêmes des associations constituées de clubs locaux et régionaux et, en tant que tels, sont des représentants influents de mouvements nationaux de motocyclisme.

Les Fédérations Motocyclistes Nationales (FMN) représentent les intérêts de leurs coureurs, organisateurs et clubs.

En outre, la FIM est composée de six Unions Continentales (CONU), formées des Fédérations nationales appartenant au continent correspondant (voir article 12.6 des [Statuts de la FIM](https://www.fim-moto.com/fr/documents/detail/statuts-et-reglement-interieur-reglement-financier-code-sportif-code-disciplinaire-et-darbitrage-2022)). En vertu de leur adhésion à la FIM, les FMN deviennent automatiquement également membres de la CONU correspondante.

Selon l'article 11.1.3 des Statuts de la FIM chaque demande d’affiliation à la FIM doit être soumise par écrit et doit être accompagnée de l’ensemble des documents mentionnés à l’Article II du [Règlement Intérieur](https://www.fim-moto.com/fr/documents/detail/statuts-et-reglement-interieur-reglement-financier-code-sportif-code-disciplinaire-et-darbitrage-2022). La liste de ces documents, qui doivent être transmis à l’Administration FIM figure sur le formulaire de candidature ci-dessous.

Toute demande d’affiliation à la FIM est traitée en premier lieu par le Conseil de Direction de la FIM qui peut, avant de la soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale, formuler tout demande de renseignement jugée nécessaire pour vérifier si la FMN candidate remplit les conditions d’affiliation à la FIM.

Le Conseil de Direction peut, en cas d’objection dûment fondée, rejeter la demande s’il considère que la FMN candidate ne remplit pas les conditions exigées pour être admise en tant que membre de la FIM.

L'admission d'une FMN devient effective au plus tôt le 1er janvier de l'année qui suit son acceptation par l'Assemblée Générale et uniquement après versement des droits d'affiliation et de la cotisation annuelle par la FMN. Ces montants sont revus périodiquement.

Outre les exigences énumérées ci-dessus, l’Article 11.1.2 des Statuts de la FIM dispose que seule une Fédération par pays peut être affiliée à la FIM. En conséquence, nous vous prions de bien vouloir nous informer s’il existe une ou plusieurs Fédération(s) responsables de la gestion du sport motocycliste dans votre pays. Si tel est le cas, veuillez nous envoyer leurs coordonnées complètes ainsi que leur statut juridique.

Nous espérons que les informations ci-dessus vous seront utiles et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

**DEMANDE D’AFFILIATION A LA FIM**

|  |  |
| --- | --- |
| **NOM DE LA FEDERATION** |            |
| ADRESSE |            |
|  |       |
| PERSONNE DE CONTACT/ FONCTION |       |
| TELEPHONE # PORTABLE # FAX # |                 |
| EMAIL       | Adresse du site Web       |

**Date de fondation de la Fédération:**

**CONDITIONS D’AFFILIATION A LA**

**FEDERATION INTERNATIONALE DE MOTOCYCLISME**

Pour devenir Membre affilié de la FIM, la Fédération Candidate (et de la CONU correspondante) doit adresser à l’Administration de la FIM une demande d'admission accompagnée de :

a) une copie de ses statuts et règlement intérieur attestant qu'elle est une entité constituée ou reconnue par la loi de son pays ;

b) un résumé de ses activités passées et présentes, attestant qu’elle est active dans le domaine sportif et non sportif dans son pays ou en train de devenir active dans les domaines motocyclistes de son pays ;

c) une liste des membres de sa direction ou organe de gestion ;

d) une lettre de l'organisme officiel (d’un organisme du gouvernement ou autre) contrôlant le sport dans son pays ou un autre document attestant la compétence nationale de la Fédération candidate en question et fournissant des renseignements sur les membres de sa direction ;

e) une lettre attestant son engagement à verser les droits d'affiliation ainsi que la cotisation annuelle;

f) une déclaration par laquelle elle s’engage à :

- respecter et faire respecter par ses membres et titulaires de licence les Statuts, Règlement Intérieur et décisions de la FIM (tels que régulièrement modifiés même après son admission en tant que membre);

- s'engager à respecter la mission, la vision et les valeurs de la FIM et s'assurer que ses activités sont compatibles avec la mission, la vision et les valeurs de la FIM;

- soumettre à la FIM tous les deux ans des données démographiques essentielles sur les participants aux manifestations et activités motocyclistes dans son pays;

- respecter ces règles dans tous ses rapports avec des tiers et en particulier dans les contrats qu’elle signera;

- ne déroger à ces règles qu’avec l’accord du CD;

- compléter et fournir à la FIM une déclaration annuelle attestant :

a) le niveau d’activité au sein de la Fédération candidate et

b) qu’elle continue à être conforme aux critères d’admission des membres affiliés.

g) Des copies :

- des procès-verbaux et états financiers des/de ladernière(s) réunion(s) annuelle(s) des membres;

- des procès-verbaux des réunions du Comité Directeur (ou de tout autre organe de gestion ou de direction) (le cas échéant).

**Tous ces documents doivent être rédigés dans une des langues officielles de la FIM (français ou anglais)** **et doivent parvenir à l'Administration de la FIM jusqu'au 30 juin au plus tard pour être pris en considération pour l’année en cours.**

Nous sommes principalement intéressés par :
(N.B. Cette information peut être listée sur un papier à en-tête de la FMN)

* Liste des clubs affiliés à votre Fédération
* Nombre de détenteurs de licences nationales dans chaque discipline
* Nombre de manifestions nationales et Championnats au niveau des club/régional/ national dans chaque discipline

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Disciplines** | **# de détenteurs licences** | **Manifestations/championnats aux niveaux local/régional/national**  | **#** |
| Course en circuit  |       |       |       |
| Motocross  |       |       |       |
| Trial |       |       |       |
| Enduro/Baja / Rallyes Tout Terrain  |       |       |       |
| Courses sur pistes |       |       |       |
| Touring/Loisirs, véhicule d’Epoque |       |       |       |
| Manifestations féminines |       |       |       |
| Autre : |       |       |       |
| Autre : |       |       |       |

***Notes :***

***COORDONNEES BANCAIRES*** (Pour paiements: **IBAN** / **BIC / SWIFT** doivent être fournis)

|  |  |
| --- | --- |
| NOM DE LA BANQUE  |       |
| ADRESSE |       |
| NOM et ADRESSE du TITULAIRE DU COMPTE  |       |
| IBAN |       |
| BIC / SWIFT |       |

Langue officielle (s):       Langue préférée : [ ]  Anglais [ ]  Français

Affiliation à une CONU: Oui [ ]  Non [ ]  Le cas échéant, nom de la CONU :

Signature: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Tampon de la FMN:

Nom:

Fonction au sein de la FMN:

**Droit d’admission**  **EUR 2’880 \***

**Cotisation annuelle EUR 2'880 \***

**\*** pour 2022. Ces montants sont sujets à révisions périodiques.

**Merci de retourner ce formulaire dûment rempli et muni du timbre de la Fédération, ainsi que les documents listés en page 1 à l’Administration FIM à l’adresse suivante :**

**Fédération Internationale de Motocyclisme (FIM)**11, route Suisse - CH 1295 Mies – Suisse

À L’attention de Mme **Nita KORHONEN** – Directrice Liaison FMN/CONU

Tél. : +41 22 950 95 67

Email : nita.korhonen@fim.ch

**Coordonnées bancaires de la FIM :**

**UBS SA**

Rue des Noirettes 35
Case postale 2600
CH – 1211 Genève Suisse

**Compte EUR:**

Code Swift: UBSWCHZH80A

Compte: 0240-285178.70N
Code IBAN: CH06 0024 0240 2851 7870 N